

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIÈRES
ADMINISTRATIVES

du 11 Octobre 1993
DECRET N° 93-470 /MFPRA/DGFP/DGCA/SR/5
portant reclassement et nomination de
Monsieur MIERE (Paulin), Ingénieur des Travaux
Ruraux de 5^e échelon des cadres de la
catégorie A, hiérarchie II des Services
Techniques (Génie Rural) ;

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

USAS :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les condi-
tions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuel-
lement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 52/190/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières
et reclassements ; notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situa-
tions administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomi-
nation du Premier Ministre ; Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant orga-
nisation des intérêts des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2007/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 624/MTSSJ/DGFP/DGPCE du 2 Février 1989
autorisant Monsieur MIERE (Paulin), Ingénieur des Travaux Ruraux de 5^e
échelon à suivre un stage de formation d'Ingénieur en Equipement Rural
au BURKINA-FASO ;
(/u l'arrêté n° 2209/MTSS/DGFP/DGPCE du 30 Août 1990 por-
tant promotion au titre de l'année 1988 de certains fonctionnaires des
cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Techniques (Agri-
culture-Elevage-Génie Rural) en tête : SOUSSA (Théogène) ;

.../...

DGB

DGCF

Par la lettre n° 1796/MAE/SGAE/DHAFJP/SAJP du 26 Octobre 1991 du Directeur des Affaires Administratives, Financières Juridiques et du Personnel au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage transmettant le dossier de l'intéressé ;

SECRET

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 susvisé, Monsieur MIERE (Paulin), Ingénieur des Travaux Ruraux de 6° échelon, indice 1090 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Techniques (Génie-Rural), en service à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Ingénieur de l'Equipement Rural Option : Génie-Rural, session 1991 délivré par l'Ecole Inter-Etat d'Ingénieur de l'Equipement Rural de Ouagadougou (BURKINA-FASO), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Ingénieur de Génie Rural de 4° échelon, indice 1140 Acc = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de la solde que de l'ancienneté pour compter du 30 Septembre 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JOR et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 11 Octobre 1993.

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives,

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Jean Prosper KOYO

- AMPLIATIONS :
- JORC..... 1
- DGFP/DCGA... 3
- DGFP/DEA... 3
- DGD..... 2
- DGFP..... 2
- MAE..... 3
- DOSSIER INTERESSE... 1
- SGG/BC..... 2